

Privilège—M. Nielsen

M. Pinard: Madame le Président, je me demande si le député invoque le Règlement ou pose une nouvelle question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je suppose que le député a simplement voulu poser une question à laquelle je réponds avec plaisir. Je puis rassurer le chef de l'opposition et lui dire que certaines de ces inscriptions, telles que celle qu'il vient de mentionner, «Dieu le veut», «Honour the King» et autres, ne devraient pas être traduites et, de toute façon, ne pourraient pas l'être. Dans ce cas particulier, il y a eu désaccord entre les membres du comité qui étudiait la question et quelqu'un a donné l'ordre de s'occuper des inscriptions de la salle de conférences. Les ayant moi-même examinées, comme je le dis dans ma décision, j'estime que ces expressions ne devraient pas être traduites.

● (1510)

Quant à la question plus vaste de savoir qui a donné les instructions, pris l'initiative de faire appliquer la loi sur le bilinguisme à la Chambre des communes, elle relève naturellement de la présidence. De toute évidence, le ministère des Travaux publics, qui est chargé du côté matériel des édifices du Parlement, ne ferait rien sans instruction ou requête de la part de la présidence. Cette façon de procéder a été scrupuleusement respectée. On a demandé l'avis d'experts, notamment d'architectes, dans tous les cas où l'on a pensé que les inscriptions devaient être bilingues. J'ose dire que cela a été fait avec beaucoup de goût parce que nous avons obtenu l'avis de ceux qui sont compétents en la matière.

Sur la question des consultations que le député a abordée, je dois dire qu'il est très difficile pour la présidence d'administrer le budget considérable des Communes, qui est de 141 millions, en consultant constamment. Il arrive que la présidence consulte quand elle estime que la question est controversée ou qu'elle va d'une manière ou d'une autre déranger les députés. La présidence consulte donc. C'est, en général, la façon dont je procède.

J'agis parfois sans consulter un comité ou le caucus quand j'estime que j'ai la responsabilité et le devoir administratif d'agir. Un comité a été formé, non pas de députés de tous les partis, mais de tous ceux qui sont chargés des installations matérielles des lieux où nous nous acquittons de nos fonctions. Quand former un comité et quand ne pas le faire est une question de choix. Les députés doivent comprendre que je ne peux pas former des comités chaque fois que j'ai des décisions d'ordre administratif à prendre. Je suis investie d'une certaine autorité, et j'espère que je l'exerce à la satisfaction des députés.

M. Nielsen: Madame le Président, je n'entends pas retarder davantage les travaux de la Chambre avec cette question. Je compte en revanche vous écrire, madame le Président, au nom de mon parti pour vous demander de façon officielle, non pas de consulter tous les partis sur tout ce qui touche à vos responsabilités, mais certainement de les consulter s'il s'agit d'apporter des transformations à ces édifices historiques.

Cette question sera extrêmement importante dans 100 ans, tout comme elle l'est 50 ans après la construction de ces bâtiments et l'exécution de ces sculptures murales. Pour tous les partis de cette Chambre et pour les députés anglophones et francophones, il est important que le caractère historique soit préservé. Nous avons une responsabilité à cet égard en tant que députés.

Je suis persuadé que vous serez d'accord, madame le Président, que les membres de ce comité seront consultés et informés si d'autres changements sont prévus. Je m'étendrai un peu plus sur cette question dans une lettre personnelle que je vous adresserai, madame le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous donner une idée des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine. Puisque nous n'avons pas eu la possibilité de le rencontrer, je tiens à lui rappeler que la semaine dernière, le premier ministre en parlant de l'amendement sur le droit à la propriété, a déclaré: «Si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur pour présenter un amendement sur le droit à la propriété et que cet amendement soit adopté dans les 24 heures, je suis prêt à convaincre le ministre de la Justice de prendre les mesures qui s'imposent.»

Après en avoir discuté en caucus, le chef de mon parti a déclaré au leader parlementaire du gouvernement qu'il y avait accord, puisque seul celui du parti conservateur était nécessaire. Pour notre part, il y a bel et bien accord. Je demande donc au leader parlementaire du gouvernement quand il sera possible de consacrer une journée, comme convenu, à l'étude de ce très important amendement à la Constitution.

M. Pinard: Madame le Président, en ce qui a trait à la dernière question, j'y ai répondu la semaine dernière. Pour ce qui est des travaux de la Chambre, la journée de demain est une journée d'opposition.

[Français]

Lundi de la semaine prochaine, nous allons continuer et compléter le débat sur le Budget, lundi étant la 5^e journée de ce débat. Mardi sera le 6^e et dernier jour du débat sur le Budget et, par conséquent, les procédures seront interrompues à 17 h 45, comme le stipule le Règlement, pour tenir le vote final sur le Budget. Mercredi prochain sera réservé aux affaires inscrites aux noms des députés, et jeudi de la semaine prochaine, ou bien nous allons procéder au débat, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi à être présenté au cours des prochains jours, et permettant au gouvernement d'emprunter une somme d'argent, ou bien nous allons en faire une journée de l'opposition, ce que je serai en mesure de confirmer à mes collègues leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, au début de la semaine prochaine. Ce sont là les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, madame le Président.